

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Daniëlle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAIZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jacqueline DURANDO - Magali GARDE représentée par Antoine LORENZI - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Vincent GOMEZ représenté par Alain LAURENS - Robert HABRANT représenté par Stéphane VENTRE - Mourad KAHOUl représenté par Maxime TOMMASINI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Bernard SUSINI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Karim ZERIBI - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Benoît PAYAN représenté par Christophe LOPEZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Antoine ROUZAUD représenté par Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Philippe BERGER - Miloud BOUALEM - Eric DIARD - Gérard FERREOL - Mireille FOURNERON - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Henri MATTEI - Yves MORAINE - Frédéric OUNANIAN - Tahar RAHMANI - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 002-048/14/CC

■ Approbation d'un protocole d'intentions générales relatif à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare ferroviaire du Pas-des-Lanciers à Saint-Victoret

DIFRA 14/1115/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La gare TER du Pas-des-Lanciers à Saint-Victoret est appelée à jouer un rôle important notamment dans la desserte des sites clés du Projet Henri Fabre que sont le Technoparc des Florides (via une nouvelle ligne du SMITEEB) et le Parc des Empallières situé à proximité immédiate.

L'ensemble des améliorations apportées aux capacités de rabattement de passagers venant en particulier de l'important bassin d'emploi marseillais (au Nord de Marseille par les nouvelles gares alternatives complémentaires de Saint-Charles, à l'Est par le test de dématérialisation de Saint-Charles via les Chartreux) doit permettre une plus grande fréquentation et ceci d'autant plus que la régularité des trains soit satisfaisante.

Il est donc indispensable d'offrir des capacités supplémentaires de stationnement (le système actuel est saturé), de permettre un accès aux quais en venant ainsi de l'Est – côté parking (via une prolongation du passage sous voies existant).

De plus, cette gare sera éventuellement appelée à jouer un rôle plus important dans l'avenir avec la mise en service de la ligne Aix-Etang de Berre-Marseille.

La Région, le Département, Marseille Provence Métropole, la Ville de Saint-Victoret, RFF et SNCF G&C ont affirmé leur volonté de définir de manière partagée et dans leurs périmètres de maîtrise d'ouvrage respectifs les projets pouvant concourir à améliorer les conditions d'accueil des usagers de transports publics et redynamiser le secteur du quartier de la gare de Pas-des-Lanciers.

Les objectifs affichés sont :

- Augmentation des capacités de fonctionnement avec la création d'un parking de 200 places sur un foncier localisé à l'Est de la gare, de l'autre côté des voies ferrées ;
- Prolongation du passage souterrain piétons ferroviaire et mise en accessibilité ;
- Reprise du bâtiment voyageurs et mise en accessibilité pour améliorer les conditions d'accueil des usagers ;
- Amélioration générale de voiries et de trottoirs du secteur pour favoriser l'accès des usagers, notamment les piétons et les cyclistes et faciliter les échanges entre les différents modes de transport.

Un montant prévisionnel des investissements est estimé à 8,955 millions d'euros avec la clé de répartition suivante.

Participation du Conseil Régional + RFF + SNCF	5,842 millions d'euros
Participation du Conseil Général	1,537 millions d'euros
Participation de Marseille Provence Métropole	1,576 millions d'euros

Cette répartition devra être affinée à l'issue des résultats des différentes études complémentaires et fera l'objet d'une convention de financement ultérieurement.

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 25 février 2014

Ce partenariat a été formalisé dans le protocole ci-annexé, soumis à l'approbation du Conseil. Il définit les études complémentaires permettant de préciser les conditions de réalisation, les coûts et le phasage de la mise en œuvre de l'amélioration des conditions de stationnement et d'accessibilité piétonne à la Gare de Pas-des-Lanciers, ainsi que l'organisation administrative et technique qui assurera un développement coordonné et cohérent du projet.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'améliorer la desserte des sites clés du projet Henri Fabre que sont le Technoparc des Florides et le parc d'Empallières situés dans le périmètre de la gare de Pas-des-Lanciers à Saint-Victoret.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole d'intentions générales, ci-annexé, relatif à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare ferroviaire de Pas-des-Lanciers, entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Saint-Victoret, le Réseau Ferré de France et la SNCF G&C.

Article 2 :

Monsieur le président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ce protocole d'intentions.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI